

**Délibération n°2023-0010 du Conseil d'administration du 4 juillet 2023
relative à la contribution des membres aux services Vie de Campus 2023**

Membres du Conseil d'administration : 38

Membres présents et représentés au début de la séance : 31

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu la délibération n°2022-023 relative à la contribution des membres aux services Vie de Campus 2022 et 2023 votée lors du Conseil d'Administration du 29 novembre 2022,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Que la répartition des contributions des établissements membres au titre des services vie de campus pour l'année 2023 est modifiée conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Votes pour : 31

Votes contre :

Abstention :

Affichage le	4/7/	2023
Publication au registre des actes de l'Établissement le	4/7/	2023
Transmission au contrôle de légalité le	4/7/	2023
Délibération certifiée exécutoire le	19/7/	2023

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO



Etablissement	2023 sur base V7, v2	Montant 2023
Centre National de la Recherche Scientifique	11,33%	72 615,56 €
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	3,83%	24 531,46 €
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales MOP	21,80%	139 725,32 €
Ecole Nationale des Chartes	1,84%	11 806,91 €
Ecole Pratique des Hautes Etudes	9,75%	62 521,57 €
Institut National d'Etudes Démographiques	15,00%	96 168,21 €
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	15,08%	96 657,62 €
Université Paris Sorbonne Nouvelle	3,14%	20 126,81 €
Université Paris 8 Vincennes Saint Denis	6,20%	39 764,21 €
Université Sorbonne Paris Nord	6,08%	38 968,93 €
GIS INSTITUT DES AMERIQUES	1,38%	8 870,48 €
Fondation Maison des Sciences de l'Homme	1,36%	8 739,39 €
Université Paris Nanterre	1,36%	8 739,39 €
Etablissement Public Campus Condorcet	1,84%	11 812,16 €
TOTAL	100,00%	641 048,00 €

